

## Relations industrielles Industrial Relations



*La documentation juridique, Références et abréviations*, par E. Caparros et J. Goulet, Québec, P.U.L., 1973, 182 pp.

Rodrigue Blouin

Volume 30, Number 1, 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/028592ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/028592ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Blouin, R. (1975). Review of [*La documentation juridique, Références et abréviations*, par E. Caparros et J. Goulet, Québec, P.U.L., 1973, 182 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 30(1), 123–124.  
<https://doi.org/10.7202/028592ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1975

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

la répartition de ce revenu, notamment entre le fédéral et les provinces, est plus vif que jamais.

On aurait pu également rendre plus substantiel le chapitre six en insistant plus longuement sur les principales dimensions des réformes possibles du système monétaire international à moyen et à long terme. Ce dossier a peu progressé ces derniers temps à cause, en particulier, de l'urgence créée par les déséquilibres de balances de paiements entraînés par la hausse du prix du pétrole. Mais il demeure ouvert et revêt une importance cruciale pour le Canada.

Le chapitre sept, sur les prix, m'a semblé par ailleurs plus à point et les pages consacrées à l'indexation, si elles sont peu nombreuses (181-189), n'en demeurent pas moins intéressantes. J'ai été heureux d'apprendre, à la toute dernière ligne du chapitre, que le Conseil entend poursuivre ses recherches dans ce domaine.

En résumé : je trouve qu'en se rapprochant trop du court terme tout en désirant maintenir sa visée principale sur le moyen et le long terme le Conseil nous a présenté un document trop hétérogène. Parce que le court terme représente le plus connu ou du moins le plus probable et qu'il influence de toutes façons l'avenir plus éloigné, il n'est pas toujours possible ni même souhaitable d'en faire abstraction. Mais, prenant pour acquis que le mandat du Conseil ne doit pas être substantiellement modifié, ce qui, bien sûr, reste à voir, j'ai l'impression que l'exposé annuel devrait s'en tenir à une évaluation, peut-être poussée plus en profondeur, de la performance de l'économie canadienne, suivie d'une remise à jour des indicateurs employés. J'y verrais aussi l'addition progressive d'autres indicateurs économiques et sociaux.

Le Conseil pourrait publier sous forme d'annexe à son exposé, mais séparée de celui-ci et présentée sous une forme tout autant accessible, un résumé de l'état de ses recherches dans ses divers champs d'intérêt, prenant soin d'indiquer de quelle façon les résultats obtenus ont modifié la valeur de ses indicateurs et influencé le contenu de ses recommandations.

Enfin, j'applaudis aux efforts que semble vouloir faire le Conseil pour amener les divers groupes d'agents économiques à se « concerter » davantage. Cette initiative d'un Conseil désireux, selon son président, de se renouveler quelque peu pourrait exercer une certaine influence sur le contenu des futurs exposés annuels, allant même jusqu'à donner ce fil conducteur qui me semble avoir été tiré trop discrètement dans le dernier.

**Claude MASSON**

Département d'économique  
Université Laval

**La documentation juridique, Références et abréviations**, par E. Caparros et J. Goulet, Québec, P.U.L., 1973, 182 pp.

Appelés à consulter aussi bien les instruments de documentation juridique de tradition anglo-saxonne que ceux de la tradition européenne continentale, les juristes québécois ont à maintes reprises été confrontés avec le problème de l'uniformisation des méthodes de références et d'abréviations. L'ouvrage de MM. Caparros et Goulet, qui est une mise à jour d'un article très élaboré publié à (1970) 11 C. de D. 629, se présente comme un instrument de travail facilement accessible, bien construit et des plus complets sur les méthodes comparées. Cet ouvrage nous apparaît indispensable à toute personne qui s'intéresse à la publication juridique, non seulement aux débutants mais aussi à ceux qui ont acquis une certaine expérience et qui désirent se remémorer à l'occasion les façons de manipuler les abréviations et références.

L'ouvrage est divisé en deux parties précédées d'un chapitre préliminaire. Ce dernier se résume à une description explicative des éléments essentiels d'une référence (l'indication, l'identification, la référence accessoire) et des règles de ponctuation (le point, le point-virgule, les parenthèses, les crochets, les guillemets). La première partie du manuel traite, en quatre chapitres, des instruments de documentation de tradition anglo-saxonne, tradition dont s'inspire les milieux juridiques canadiens et québécois : I — la législation ; II — la jurisprudence ; III — la doctrine ; IV — les instruments de référence. La seconde partie de l'ouvrage s'attache, en

deux chapitres, à l'étude des instruments de tradition continentale européenne : I — lois et jurisprudence européennes ; II — la doctrine. Tout au long de l'ouvrage les auteurs présentent des commentaires brefs mais très précis.

Tout en insistant sur la haute qualité de l'ouvrage et en invitant les différents intéressés à l'utiliser de façon à assurer une uniformisation des méthodes des références et abréviations qui fait souvent défaut en doctrine québécoise, nous tenons cependant à signaler une légère faiblesse concernant les publications québécoises spécialisées dans les décisions de droit du travail. Ainsi, à la page 55, sous le titre « jurisprudence de droit du travail », on ne retrouve que l'abréviation T.Y. On devrait y lire aussi C.E. et S.A.G. Toute une série de modifications doit en conséquence être apportée autant à la liste alphabétique des titres de recueils qu'à celle des abréviations. Pour ne signaler qu'un exemple, l'abréviation T.T. à la page 74 doit se lire « Jurisprudence en droit du travail-Tribunal du travail » et non pas seulement « Jurisprudence de droit du travail ». Nous rappelons en terminant que cette observation ne doit pas faire perdre de vue l'excellence générale de l'ouvrage.

**Rodrigue BLOUIN**

Université Laval

**Méthode de recherche en droit québécois et canadien**, par Denis LeMay, Québec, P.U.L., 1974, 152 pp.

Cet ouvrage est essentiellement une initiation à la démarche de recherche documentaire en droit. Son objet fondamental est de rappeler comment peut être trouvé rapidement le matériel nécessaire à la compréhension du droit applicable à un problème, à solutionner : le texte de la loi ou du règlement, les exposés doctrinaux et les décisions jurisprudentielles. Il ne s'agit donc pas réellement d'une méthode de recherche en droit mais seulement d'une étape nécessaire à toute recherche en science humaine, comme l'indique par exemple C. Javeau. D'ailleurs l'auteur lui-même a signalé que son manuel ne se penche que sur la recherche du droit applicable et non sur les autres aspects. Il aurait mieux valu intituler l'ouvrage **Méthode de recherche documentaire en**

**droit** de façon à situer adéquatement le lecteur.

Dix-sept thèmes sont abordés par l'auteur : quatre thèmes sont consacrés à la vérification des textes législatifs, trois à celle des règlements, trois à la jurisprudence et deux à la doctrine ; un premier thème vise à faire prendre conscience de l'importance de bien qualifier le problème à solutionner ; les deux derniers thèmes, qui arrivent comme un cheveu sur la soupe, traitent du Code civil et du Droit municipal.

Dans son ensemble, l'ouvrage reste un excellent document. La construction de la phrase est brève mais précise. L'auteur va droit au but n'exposant que ce qui lui semble essentiel. Occasionnellement, il aurait convenu que des développements plus approfondis soient tentés. Ce n'est cependant que l'utilisation du document qui permettra d'identifier ses insuffisances ou lacunes possibles ainsi que ses aspects les plus positifs.

L'un des aspects les plus intéressants de ce document de travail est qu'il s'adresse à une triple clientèle. Il est avant tout destiné aux étudiants en droit qui, dès le début de leurs études, y trouveront un instrument de travail indispensable à leur formation, un manuel pensé et conçu en fonction des besoins québécois. L'ouvrage pourra aussi servir d'aide mémoire aux praticiens et enseignants de droit. Enfin, et surtout, cette initiation à la recherche documentaire en droit sera d'un précieux secours à une clientèle qui n'est pas de formation juridique mais qui est appelée à se pencher sur les textes législatifs et réglementaires dans leurs activités : fonctionnaires, professeurs et praticiens en relations du travail, administrateurs, et autres.

En définitive, on ne peut que conseiller aux différents intéressés à la recherche documentaire la lecture de l'ouvrage de M. Denis LeMay. A cet effet, les suggestions faites par l'auteur pour une valorisation de la documentation juridique (épilogues I et II) ne manqueront pas de susciter chez eux des réactions le plus souvent positives. Il suffira de consulter la **Méthode de recherche en droit québécois et canadien** pour savoir de quoi il en retourne.

**Rodrigue BLOUIN**

Université Laval